

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 MAI 2019

Date de convocation et d'affichage : 03 mai 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 18 H 23.

Sont présents :

DUCHENE Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, PATELLI Lise, SAUBLET SAINT-MARS Véronique,

BAROIN François, ARNAUD Jean-Jacques, BALLAND Alain, BLASCO Thierry, CHEVALIER Bertrand, DELAITRE Guy, FARINE Bruno, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GIRARDIN Olivier, LANDREAT Pascal, PEUCHERET Alain, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, SEBEYRAN Marc, VIART Jean-Michel.

Sont excusés :

ROTA Colette, OUADAH Karima, ABEL Jean-Pierre, BERTHOLLE Jean-Paul, BLASSON Christian, GANTELET Bruno, GONCALVES José, DENIS Valéry.

Sont présentes mais ne participent pas au vote, étant en conflit d'intérêt : JOLLIOT Marie-France, PATELLI Lise.

DELIBERATION N°01	Renouvellement des adhésions de Troyes Champagne Métropole au sein de divers organismes
RAPPORTEUR	Alain PEUCHERET

Nombre de membres : 31		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
23	21	21			2

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

**RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES****Exposé :****1- MEDIATHEQUE - RENOUELEMENT DES ADHESIONS AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES
A CARACTERE CULTUREL OU PROFESSIONNEL**

Dans le cadre de ses activités, la Médiathèque est en lien avec diverses associations à caractère culturel, scientifique ou professionnel. Il vous est proposé de renouveler les adhésions à ces associations, pour un montant prévisionnel total annuel de 1 066,22 €, répartis comme suit :

- **La Charte européenne des Abbayes et sites cisterciens**, ayant pour objectif d'établir un lien structurel entre les propriétaires et animateurs d'abbayes ou de sites cisterciens ouverts au public, dans le but d'organiser des actions collectives, culturelles ou touristiques et de représenter ses membres auprès des collectivités ou administrations locales, régionales, nationales et internationales.
Adhésion annuelle : 55€
- **L'association Renaissance de l'Abbaye de Clairvaux**, dont l'objectif est d'assurer la gestion culturelle et touristique de la partie historique de l'ancienne Abbaye de Clairvaux, propriété du Ministère de la Culture et de la Communication.
Adhésion annuelle : 20 €
- **L'Association des Bibliothécaires de France - ABF**, lieu d'échange constant sur tous les sujets concernant les bibliothèques, leurs publics et leurs personnels. Elle tisse un partenariat avec l'ensemble de l'interprofession du livre et de l'information, afin de réfléchir sur les bibliothèques et participe activement à l'information professionnelle.
Adhésion annuelle : 295 €
- **L'Association des Utilisateurs des Logiciels d'Infor Bibliothèques -AULIB**, ayant pour but de promouvoir la coopération entre ces utilisateurs, de participer à l'évolution des systèmes informatiques développés par « Infor Bibliothèques » et d'être un moyen de communication commun avec les constructeurs, les pouvoirs publics, les organismes publics, para-publics ou privés, traitant des problèmes liés à l'utilisation des moyens informatiques.
Adhésion annuelle : 120 €
- **Interbibly**, favorisant la coopération des bibliothèques, des services d'archives et des centres de documentation de la région. Cette association a pour objectif l'aide au développement des établissements, en organisant les coopérations dans les domaines de l'animation de la réflexion professionnelle en région et de la formation permanente des personnels.
Adhésion annuelle : 200 €

- **L'Association pour le Développement des Documents Numériques - ADDNB** ayant pour but de développer l'utilisation de tous les documents numériques (*logiciels, cédéroms, Internet, etc*), pour encourager la coopération entre les bibliothèques et favoriser la communication avec les éditeurs, organismes et associations concernés.
Adhésion annuelle : 100 €
- **Le réseau Carel – coopération pour l'accès aux ressources numériques en bibliothèques** ayant pour objectif, en matière de ressources numériques, de contribuer à améliorer les offres éditoriales, les systèmes d'information, les modalités de tarification, l'ergonomie et l'accessibilité et de développer les politiques d'acquisitions et de valorisation de ces ressources.
Adhésion annuelle : 50 €
- **L'Association pour la Recherche Scientifique sur les Arts Graphiques - ARSAG**, ayant pour objectif de diffuser, sous une forme accessible à tous, experts ou non, des informations scientifiques et techniques sur la conservation et la restauration du patrimoine graphique et photographique.
L'adhésion à cette association, relais d'informations et d'échanges d'expériences, permettra à la médiathèque de recevoir un exemplaire gratuit de chaque numéro de *Support/Tracé*, revue utile à la gestion du pôle patrimoine et de participer gratuitement à la rencontre thématique annuelle.
Adhésion annuelle : 76,22 €
- **L'Association Culturelle Contre les Exclusions et les Ségrégations - ACCES** œuvrant depuis 1982 à la promotion de la lecture auprès des plus petits, dans l'objectif de favoriser l'égalité des chances de réussite et d'insertion sociale. Ainsi, l'association met des récits et des albums à disposition des bébés et de leur entourage en s'appuyant sur les partenariats entre bibliothèques et services de la petite enfance.
L'adhésion à ACCES permettra de bénéficier d'un réseau d'échanges, de partager les ressources documentaires élaborées par l'association et de bénéficier d'actions de formation qui soutiendront les actions mises en place par la médiathèque.
Adhésion annuelle : 150 €

Les dépenses relatives à ces cotisations sont inscrites au BP 2019, chapitre 11, ligne 90-6281.

2- DEVELOPPEMENT DURABLE - RENOUVELLEMENT ADHESION A DIFFERENTES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'AGENDA 21

Dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21, Troyes Champagne Métropole met en place, à l'échelle des 81 communes, une phase de concertation. Pour ce faire, des animations (ateliers, expositions, conférences, etc) sont organisées selon différentes thématiques (recyclage, tri, circuit-court...) afin d'être proposées aux communes. L'objectif est de mobiliser les habitants pour échanger sur le plan d'actions qui sera défini sur le territoire de l'Agglomération dans le cadre de l'Agenda 21.

Afin de mobiliser les acteurs locaux sur cette thématique, il est proposé de renouveler les adhésions de Troyes Champagne Métropole aux associations dont l'objet est en cohérence avec les actions définies dans l'Agenda 21 intercommunal.

Il s'agit de :

- **L'association locale des croqueurs de Pommes d'Aube Champagne Pays d'Othe**. Adhésion annuelle : 30€.
- **L'association RC Aube (Repair Café)**. Adhésion annuelle : 200 €.
- **L'Association Profession Animateur Sportif et Socio-Educatif de l'Aube (Apasse 10)**. Adhésion annuelle : 25€.

Les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2019 au chapitre 11.

3- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - RENOUELEMENT D'ADHESION A L'ASSOCIATION POUR LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES D'ACTIVITES – PALME

Depuis 2008, Troyes Champagne Métropole adhère à l'association PALME, pionnière dans les démarches de requalification des espaces économiques et dans les démarches environnementales en matière d'aménagement.

Créée en 1997, cette association loi de 1901 (à but non lucratif) est composée de collectivités territoriales et locales, d'aménageurs, de gestionnaires de parcs d'activités et représentants du monde de l'entreprise. Elle a pour objet l'amélioration de la qualité des territoires d'activités économiques, s'inscrivant dans le cadre de stratégies territoriales globales de développement durable autour des questions de requalification des parcs d'activités, de gestion et d'animation de ces espaces dans un souci constant de dialogue territorial.

L'association œuvre à :

- Accompagner la transition énergétique et écologique des territoires d'activités ;
- Promouvoir les territoires d'activités engagés sur la voie du développement économique et durable ;
- Accompagner ses adhérents dans la mise en place et la gestion de leurs Systèmes de Management Environnemental (Norme Iso 14001 et EMAS) ;
- Être un espace coopératif d'échanges d'expériences, d'informations, de service et de formation.

Sur ce dernier point, PALME a développé une interface informatique de diffusion d'information proposant un outil de capitalisation des expériences des adhérents, les questions du réseau, une revue web, une veille juridique, des fiches thématiques, un annuaire des adhérents, un forum d'échange. Parallèlement, PALME organise des rencontres thématiques et des rencontres réseaux qui favorisent les échanges directs entre adhérents.

A ce jour, 24 zones d'activités sont désormais de compétence communautaire. Afin d'accompagner Troyes Champagne Métropole dans la gestion et la requalification de ces espaces économiques, il est proposé de renouveler l'adhésion à cette association.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2019 est de 4 000 €.

Pour information, des crédits sont inscrits au BP 2019, chapitre 11.

4- DISPOSITIFS CONTRACTUELS - CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE - ADHESION 2019 A L'ASSOCIATION DE COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT

L'Association de Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD) a été créée en 2003. Réunissant quelques 70 conseils de développement, cette structure œuvre pour la promotion collective de la démocratie locale et la mobilisation de la société civile. Assise sur l'échange d'expériences, elle permet aux organisations locales d'évaluer leurs pratiques et d'améliorer leur collaboration au quotidien avec les collectivités qui les portent.

L'article 7 du règlement intérieur du CLDD (Conseil Local de Développement Durable) prévoit qu'il est autorisé à devenir membre de la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD). Pour permettre à la coordination de fonctionner pleinement et mettre en œuvre les actions pour lesquelles elle a été créée, outre les cotisations directes de ses membres (les Présidents des Conseils de Développement), il est prévu que les collectivités et établissements publics, supports des conseils de développement, puissent y adhérer.

Pour l'année 2019, la cotisation est fixée à 0,01 € par habitant portant ainsi son montant à 1 746,58 €.

Il vous est proposé, à l'échelle du territoire de Troyes Champagne Métropole, de renouveler l'adhésion à l'association de Coordination Nationale des Conseils de Développement, à laquelle la Communauté d'agglomération adhère depuis 2015.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le renouvellement des adhésions de Troyes Champagne Métropole aux associations suivantes :**
 - La Charte européenne des Abbayes et sites cisterciens ;
 - L'Association Renaissance de l'Abbaye de Clairvaux ;
 - L'Association des Bibliothécaires de France – ABF ;
 - L'Association des Utilisateurs des Logiciels d'Infor Bibliothèques –AULIB ;
 - Interbibly ;
 - L'Association pour le Développement des Documents Numériques – ADDNB ;
 - Le réseau Carel – coopération pour l'accès aux ressources numériques en bibliothèques ;
 - L'Association pour la Recherche Scientifique sur les Arts Graphiques – ARSAG ;
 - L'Association Culturelle Contre les Exclusions et les Ségrégations - ACCES ;
 - L'association locale des croqueurs de Pommes d'Aube Champagne Pays d'Othe ;
 - L'association RC Aube -Repair Café ;
 - L'Association Profession animateur Sportif et Socio-Educatif de l'Aube - APASSE 10 ;
 - L'Association pour la qualité environnementale et le développement durable des territoires d'activités – PALME ;
 - L'Association de Coordination Nationale des Conseils de Développement - CNCD.

- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote